

DOSSIER : SCT-2001-12

DATE : 20130709

**TRIBUNAL DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES
SPECIFIC CLAIMS TRIBUNAL**

ENTRE :)
)
LA NATION MICMAC DE GESPEG) M^e Benoît Champoux, pour la
) revendicatrice
)
Revendicatrice)
)
– et –)
)
SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU)
CANADA)
Représentée par le ministère des Affaires)
indiennes et du Nord canadien) M^e Dah Yoon Min, pour l’intimée
)
)
Intimée)
)
)
)
) **ENTENDUE : le 17 juin 2013**

PROCÈS-VERBAL

L’honorable Johanne Mainville

Une conférence de gestion a été tenue par téléconférence le 17 juin 2013. Il fut convenu de ce qui suit :

I. PROJET D’ÉCHÉANCIER

[1] Les parties soumettront un nouveau projet d'échéancier au plus tard le 20 septembre 2013. Les parties devront prévoir une date pour la communication de l'Énoncé de faits conjoint.

II. EXPERTISE

[2] La revendicatrice communiquera au Tribunal et à l'intimée son ou ses rapport(s) d'expert au plus tard le 20 septembre 2013 ;

[3] L'intimée communiquera au Tribunal et à la revendicatrice sa réponse au(x) rapport(s) d'expert de la revendicatrice au plus tard le 29 novembre 2013 ;

[4] La revendicatrice communiquera au Tribunal et à l'intimée sa réponse au(x) rapport(s) d'expert de l'intimée, et le cas échéant, son rapport d'expert complémentaire en réplique à la réponse de l'intimée, au plus tard le 20 décembre 2013 ;

[5] L'intimée communiquera au Tribunal et à la revendicatrice son rapport d'expert complémentaire en réplique à la réponse de la revendicatrice, au plus tard le 17 janvier 2014 ou à une autre date à être précisée dans le calendrier des échéances révisé.

III. PROCHAINE CONFÉRENCE DE GESTION

[6] La prochaine conférence de gestion se tiendra à une date à être précisée, laquelle sera déterminée une fois que le Tribunal aura reçu le calendrier des échéances révisé.

JOHANNE MAINVILLE

L'honorable Johanne Mainville
Tribunal des revendications particulières
Canada